

Repères & Analyses Statistiques



Léger tassement du taux de reclassement à l'issue d'une formation en 2008

Plus des deux tiers (67,0 %) des sortants de formation ont retrouvé un emploi au cours des cinq mois qui ont suivi leur formation et 54,3 % occupent toujours un emploi cinq mois après être sortis de formation. Ces résultats sont assez proches de ceux observés lors de l'enquête précédente, soit deux ans auparavant (respectivement + 1,5 point et - 1,9 point).

L'évolution du taux de reclassement varie sensiblement selon le type de formation suivie. Mais la hiérarchie entre les dispositifs demeure la même. L'avantage aux bénéficiaires de l'AFPE se consolide. Le taux de reclassement dans le cadre des formations conventionnées, en diminution par rapport à 2006, devance cependant largement celui observé pour les formations homologuées.

Cinq mois après leur sortie de formation, plus d'un tiers (38,1 %) des personnes interrogées est la recherche d'un emploi. Une proportion de 5,2 % des personnes interrogées suivent à nouveau une formation et 1,8 % sont en arrêt maladie ou maternité. Très peu se sont retirées du marché du travail.

Les allocataires sortis d'ARE-Formation se déclarent majoritairement en situation d'emploi (54,3 %) cinq mois après la fin de leur formation (cf. graphique 1). Ce résultat marque une légère baisse par rapport à celui observé en 2006 (56,2 %) mais demeure à un niveau sensiblement plus élevé que les années précédentes (44,2 % en 2005, 46,2 % en 2004 et 42 % en 2003). À l'inverse, la part de ceux qui déclarent être à la recherche d'un emploi est en légère progression par rapport à 2006 (38,0 % contre 35,3 %) mais sensiblement plus faible que celles des années antérieures (47,8 % en 2005, 46,1 % en 2004 et 50,2 % en 2003).

La quasi-totalité des individus en recherche d'emploi (97,9 %) sont inscrits comme demandeurs d'emploi et les trois quarts restent indemnisés. Plus de la moitié des individus (51,5 %) a retrouvé un emploi salarié et 2,8 % ont créé leur entreprise. Environ 5 % reprennent une nouvelle formation. Enfin, 1,3 % sont en arrêt maladie ou maternité et la proportion des individus ayant abandonné leurs recherches est quasi nulle. Comme les années précédentes, la situation sur le marché du travail des sortants de formation varie fortement en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques des allocataires.

Graphique 1

Situation des sortants de formation en septembre 2008

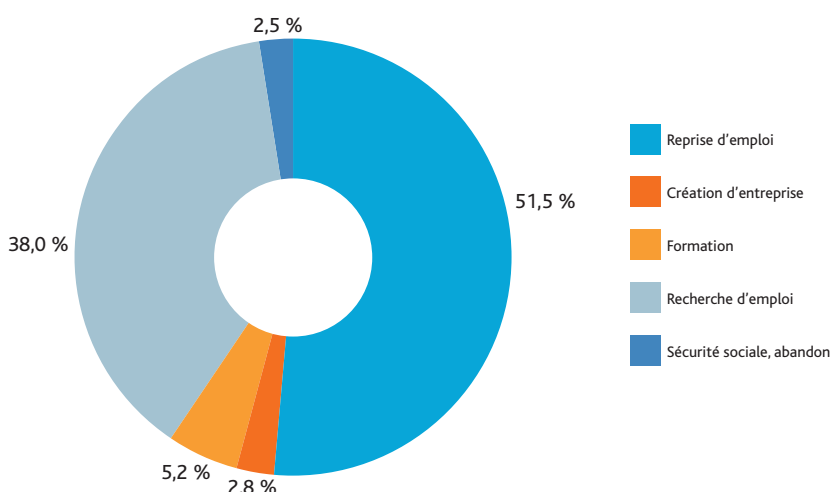


Tableau 1

Taux de reclassement (5 mois après la sortie de formation) selon le sexe et la tranche d'âge

	2004			2006			2008		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
Moins de 25 ans	52,3 %	47,5 %	50,4 %	59,5 %	54,9 %	57,5 %	58,0 %	59,2 %	58,6 %
De 25 à 29 ans	54,9 %	44,5 %	49,4 %	64,2 %	53,3 %	59,1 %	62,7 %	50,3 %	56,9 %
De 30 à 39 ans	53,1 %	36,0 %	44,2 %	65,8 %	53,6 %	59,8 %	56,9 %	54,0 %	55,5 %
De 40 à 49 ans	48,2 %	40,6 %	44,1 %	54,0 %	49,4 %	51,6 %	56,8 %	43,9 %	50,1 %
De 50 à 54 ans	39,4 %	33,7 %	36,7 %	39,7 %	39,5 %	39,6 %	47,3 %	34,6 %	41,0 %
55 ans et plus	32,6 %	12,5 %	25,0 %	46,0 %	29,4 %	38,7 %	42,5 %	15,5 %	29,4 %
ENSEMBLE	51,3 %	40,8 %	46,2 %	60,1 %	51,9 %	56,2 %	57,6 %	50,8 %	54,3 %

Maintien de l'avantage aux hommes

L'écart entre hommes et femmes du taux de retour à l'emploi demeure significatif. Le taux de reclassement à cinq mois s'établit à 57,6 % pour les hommes contre 50,8 % pour les femmes. La supériorité du taux de reclassement masculin se confirme quelle que soit la tranche d'âge, hormis pour les plus jeunes (moins de 25 ans) pour lesquels, le taux de reclassement des femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes (59,2 % contre 58,0 %) (cf. tableau 1). Le léger fléchissement du taux de reclassement entre 2006 et 2008 ne remet pas non plus en cause la hiérarchie observée selon l'âge, malgré certaines disparités observées dans l'évolution. Le taux de reclassement est à son maximum pour les plus jeunes avec 58,6 % (en progression d'un peu plus d'un point par rapport à 2006) et décroît avec l'âge, pour atteindre 29,4 % chez les 55 ans et plus (en baisse de -9,3 points).

Un reclassement facilité par la diversité des expériences professionnelles

Le taux de reclassement est sensiblement plus important pour ceux dont l'expérience est constituée d'emplois successifs, sans avoir connu de périodes de chômage (cf. tableau 2). La diversité des expériences semble donc être un facteur facilitant la reprise d'emploi, mais cette diversité ne doit pas s'accompagner d'alternance emploi chômage, qui au contraire semble présenter un frein au reclassement. En effet, le taux de reclassement pour cette sous-population s'établit à un niveau inférieur à celui observé pour l'ensemble des sortants de formation.

Tableau 2

Taux de reclassement (5 mois après la sortie de formation) selon le passé professionnel

PASSÉ PROFESSIONNEL	2004	2006	2008
Emploi régulier, sans chômage	46,3 %	53,8 %	54,0 %
Plusieurs emplois sans interruption véritable	49,4 %	59,9 %	58,3 %
Enchaînement activité chômage	45,9 %	58,9 %	52,4 %
Travail occasionnel	38,4 %	51,1 %	50,3 %
ENSEMBLE	46,2 %	56,2 %	54,3 %

Une majorité d'emplois courts parmi les emplois retrouvés

Parmi ceux qui ont retrouvé un emploi, cinq mois après leur sortie de formation, 63,0 % ont été embauchés sur des emplois courts (45,1 % sur CDD et 17,9 % en mission d'intérim). Près de 4 personnes sur 10 (37,0 %) ont retrouvé un CDI, soit un recul de 3 points par rapport à l'année 2006. (cf. tableau 3). Comme pour le taux de reclassement, le type d'emploi retrouvé varie fortement en fonction de du sexe et de l'âge. Ainsi, le CDD, s'il consolide sa suprématie en terme de retour à l'emploi chez les femmes (57,1 % des femmes ont retrouvé un emploi sur CDD, soit 8 points de plus qu'en 2006), alors que ce type d'emploi vient en second chez les hommes (34,5 % des emplois retrouvés) (cf. graphique 2). Le type d'emploi majoritairement retrouvé chez les hommes demeure le CDI (41,2 % soit un point de plus qu'en 2006). L'intérim reste un segment du marché du travail masculin, malgré un léger tassement, puisqu'il concerne 24,3 % des hommes (contre 10,7 % pour les femmes). Globalement, la part des individus dont l'emploi occupé est un CDI augmente avec

l'âge. Mais, quelle que soit la tranche d'âge, le CDI demeure devancé par le CDD.

La part des emplois retrouvés sur CDI atteint son niveau le plus élevé pour les 30-49 ans (40,5 %). Les moins de 25 ans restent les moins nombreux à accéder au CDI (31,0 %) et affichent le recul le plus prononcé (-6,2 points par rapport à 2006). Contrairement aux années précédentes, le recours à l'intérim ne décroît guère avec l'âge. La part de l'intérim pour les plus âgés (50 ans et plus) est certes un peu inférieure à celle observée pour leurs cadets mais l'écart s'est considérablement réduit.

La spirale de la récurrence se confirme

Comme les années précédentes, le type d'emploi perdu impacte fortement la qualité de l'emploi retrouvé. Ainsi la probabilité de se reclasser dans un emploi court est d'autant plus élevée que l'emploi perdu était lui-même un emploi court. En effet, parmi ceux qui avaient perdu un CDD, plus de 9 personnes sur 10 (91,4 %) ont retrouvé un emploi court cinq mois après leur sortie de formation, dont une très forte majorité de CDD (cf. tableau 4). À l'inverse, le fait d'avoir quitté un CDI accroît les chances

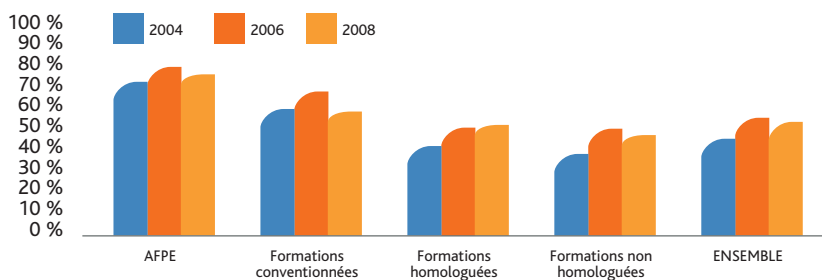
Tableau 3

Nature des emplois retrouvés selon le sexe, 5 mois après la sortie de formation

	2004			2006			2008		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
CDI	40,0 %	39,4 %	39,7 %	40,3 %	40,0 %	40,1 %	41,2 %	32,2 %	37,0 %
CDD	32,5 %	50,2 %	40,4 %	33,7 %	49,6 %	41,0 %	34,5 %	57,1 %	45,1 %
Intérim	27,5 %	10,4 %	19,9 %	26,0 %	10,4 %	18,9 %	24,3 %	10,7 %	17,9 %

Graphique 2

Évolution du taux de reclassement à 5 mois selon le type de formation



de retour à l'emploi : le **taux de reclassement à 5 mois**, tel qu'il résulte de la situation observée en septembre et le **taux d'accès au cours des 5 mois** prenant en compte l'ensemble des emplois retrouvés dans les cinq mois qui ont suivi la formation, que ceux-ci soient encore occupés ou non en septembre 2008.

Des résultats contrastés selon le type de formation suivie⁽¹⁾

Comme les années précédentes, le taux de reclassement s'élève avec le degré d'accompagnement des acteurs institutionnels de l'emploi et, par voie de conséquence, avec le niveau d'intervention de l'Assédic. Ainsi, le taux de reclassement à 5 mois le plus élevé revient aux formations inscrites dans le cadre de l'AFPE, devant les formations conventionnées qui, elles-mêmes, devançant les formations homologuées.

La suprématie du taux de reclassement suite aux actions de formation préalables à l'embauche se confirme

Le taux de reclassement le plus élevé est détenu par les individus ayant bénéficié d'une action de formation préalable à l'embauche (12,0 % des sortants de formation). En effet, un peu plus des trois quarts (77 %) de bénéficiaires de l'AFPE occupent un emploi, cinq mois après leur sortie de formation, devançant les bénéficiaires de formations conventionnées ainsi que les bénéficiaires de formations homologuées dont les taux de reclassement s'établissent respectivement à 59,3 % et 52,7 % (cf. graphique 2). Cet avantage de l'AFPE s'est maintenu au cours des années. Parmi l'ensemble des dispositifs de formation, il est celui qui présente le taux de reclassement le plus stable : 75,8 % en 2004 pour le résultat le plus faible et 80,8 % en 2006 pour son niveau le plus élevé. De même, le taux d'accès à l'emploi au cours des cinq mois qui ont suivi la sortie d'AFPE n'a que faiblement varié et s'établit à 86 % en 2008 (cf. graphique 3).

Tableau 4

Type d'emploi retrouvé en septembre 2008 (5 mois après la sortie de formation) selon le type d'emploi perdu

EMPLOI PERDU	EMPLOI RETROUVÉ			
	CDI	CDD	INTÉRIM	ENSEMBLE
CDI	80,4 %	14,5 %	5,1 %	100,0 %
CDD	8,6 %	86,0 %	5,4 %	100,0 %
Intérim	10,4 %	11,5 %	78,1 %	100,0 %
ENSEMBLE	37,0 %	45,1 %	17,9 %	100,0 %

de se reclasser durablement. Ce constat s'est amplifié au cours des années. La part de ceux qui avaient perdu un CDI et reclassés sur un CDI est passée de 46,5 % en 2005 à 58,6 % en 2006 pour atteindre 80,4 % en 2008.

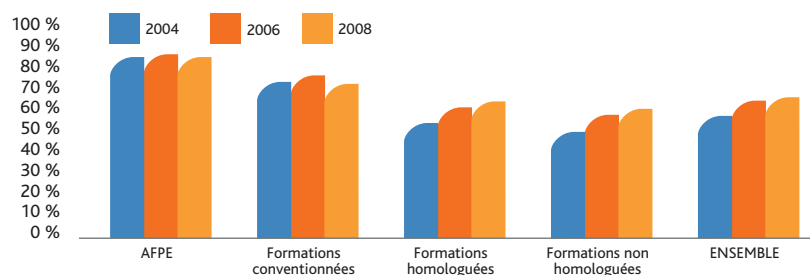
La recherche d'emploi caractérise majoritairement les plus âgés

Près de quatre personnes interrogées sur dix (38,1 %) sont toujours à la recherche d'un emploi, cinq mois après être sorties de formation, soit 3 points de plus qu'en 2006. A l'inverse de ce que l'on observe pour le taux de reclassement 5 mois après la sortie de formation, la part de ceux qui recherchent un emploi s'élève avec l'âge, pour les hommes comme pour les femmes : de 30,5 % chez les moins de 25 ans, ce taux de recherche d'emploi s'élève à 56,8 % pour les plus âgés. Leur recherche d'emploi s'accompagne, pour la quasi-totalité des personnes interrogées, d'une inscription comme demandeur d'emploi et les trois quarts (74,9 %) perçoivent encore une indemnisation. Par ailleurs, elles se déclarent très actives dans leur recherche : 76,2 % ont répondu à des offres d'emploi depuis leur sortie de formation et 61,2 % ont eu un ou plusieurs contacts avec des employeurs. L'analyse de la situation en septembre 2008 des sortants de formation ne donne qu'une vision partielle des retours vers l'emploi suite

à la formation. En effet, au cours des mois qui ont suivi leur sortie de formation, certains demandeurs d'emploi ont retrouvé une activité, qu'ils n'avaient plus au moment de l'interrogation de septembre. Ainsi, un tiers (33,5 %, soit 6 points de plus qu'en 2006) des personnes avaient retrouvé un emploi à leur sortie de formation, emploi qu'elles ont perdu depuis. Dans la majorité des cas, cet emploi perdu était un CDD (53,8 %) ou une mission d'intérim (24,1 %) qui s'étaient achevés au moment de l'enquête. Pour autant, il est difficile de ne pas prendre en considération ces emplois, même courts, dans l'analyse des effets de la formation sur le reclassement. C'est la raison pour laquelle, la suite de l'analyse s'appuie sur deux indicateurs

Graphique 3

Évolution du taux d'accès selon le type de formation suivie



(1) Depuis la réforme de 2001, l'Assurance chômage participe à l'offre de formation en finançant directement certains organismes de formation (par le biais du conventionnement) ou, avec le dispositif des formations homologuées, en cofinanciant des actions (organisées par l'Etat ou les collectivités locales) incitant de ce fait les demandeurs d'emploi à s'orienter vers tel ou tel type de formations permettant un accès plus rapide à l'emploi. Par le biais des actions de formation préalables à l'embauche (AFPE), le concours financier intéresse directement l'entreprise puisque l'aide consiste à prendre en charge une partie du coût de formation des demandeurs d'emploi recrutés par l'entreprise. La nouvelle convention du 18 janvier 2006 reconduit les aides à la formation dans le cadre des formations conventionnées et de l'AFPE. En revanche, pour les autres formations, seuls les frais de transport, de repas et d'hébergement pourront être pris en charge sous certaines conditions.

Parmi les bénéficiaires de l'AFPE, la part de ceux qui ont retrouvé un CDI est de très loin la plus importante: 59,2 % des emplois retrouvés. Les formations conventionnées (14,0 % des sortants), contrairement au dispositif AFPE, présentent une évolution assez chaotique des taux de reclassement. Suite au recul observé en 2005 (-9,5 points entre 2004 et 2005), la progression de 17,6 points entre 2005 et 2006 avait permis aux formations conventionnées de « talonner » l'AFPE en terme de reclassement avec un taux de 68,9 %. Mais ce bon résultat ne s'est pas confirmé en 2008, où l'on observe un taux de reclassement en net recul: 59,3 % soit 9,5 points de moins qu'en 2006. La baisse est également sensible, quoique plus modérée, pour l'accès à l'emploi dont le taux s'élève à 73,3 %, soit -4,2 points par rapport à 2006. Au total, l'écart entre formations conventionnées et AFPE s'accroît à nouveau: il s'établit à 17,6 points contre 11 points en 2006 pour le taux de reclassement et à 12,7 points (contre 10 points en 2006) pour le taux d'accès. La détérioration du taux de reclassement à l'issue des formations conventionnées s'est accompagnée d'une moindre qualité des emplois retrouvés. Les CDI ne représentent plus que 37,5 % des emplois retrouvés (contre 46,1 %

en 2006), tandis que l'intérim progresse sensiblement (24,5 % des emplois retrouvés, contre 19,5 % en 2006). Le taux de reclassement des formations homologuées (23,3 % de l'ensemble des sortants) est le seul qui présente une légère évolution à la hausse entre 2006 et 2008. Il s'établit à 52,8 % soit 1,3 points de plus qu'en 2006. De même, le taux d'accès à l'emploi augmente: il s'élève à 65,1 %, soit 2,6 points de plus qu'en 2006. Ces bons résultats concernant ces formations s'expliquent sans doute en partie par leur recentrage depuis le 18 janvier 2006 sur des formations visant à satisfaire un besoin de recrutement sur des métiers en tension. Comme les années précédentes, le reclassement s'effectue en majorité sur des contrats courts (51,1 % sur CDD et 17,9 % d'intérim). Le taux de reclassement le plus faible est observé pour les formations non homologuées, qui représentent désormais la moitié des sortants de formation. Il s'établit à 48,1 % (soit -2,9 points par rapport à 2006). À l'inverse, le taux d'accès à l'emploi des formations non homologuées présente également une légère hausse (+2,8 points) pour atteindre 61,6 %. Comme pour les bénéficiaires de formations homologuées, les emplois retrouvés sont

majoritairement des emplois courts (48,9 % de CDD et 20,1 % en intérim). Globalement, la hiérarchie des indicateurs de reclassement selon le type de formation suivie se vérifie quels que soient le sexe et l'âge, mais l'analyse croisée de ces deux critères nuance cependant certains résultats. Si la supériorité de l'AFPE se vérifie quels que soient le sexe et l'âge, en revanche, il n'en est pas de même pour ce qui est de la supériorité des formations conventionnées sur les formations homologuées. En effet, chez les jeunes femmes âgées de moins de 25 ans, le taux de reclassement à l'issue de formations homologuées s'établit à un niveau plus élevé (70,7 %) que celui affiché pour les formations conventionnées (54,1 %). Plus généralement, si les formations conventionnées présentent un net avantage par rapport aux formations homologuées pour les hommes (62,5 % contre 51,5 %), cet avantage devient quasi inexistant pour les femmes (54,6 % contre 54 %) (cf. tableau 5).

Le secteur de la production conserve les indicateurs de retour à l'emploi les plus élevés

Six personnes interrogées sur dix (60,5 %) ayant suivi une formation dans le secteur de la production occupent un emploi en septembre 2008 et les trois quarts (73,7 %) en ont retrouvé un au cours des 5 mois qui ont suivi la sortie de formation. Les formations de ce secteur ne représentent que 18,7 % de l'ensemble des formations suivies, mais cette part est sensiblement plus élevée dans le cadre de l'AFPE (27,9 %). Pour les formations concernant le secteur tertiaire, les taux sont en légère diminution par rapport à 2006 mais conservent un niveau légèrement supérieur à ceux observés pour l'ensemble des sortants, tous types de formation confondus. Les formations dans ce domaine sont largement majoritaires (64,2 % de l'ensemble des formations suivies). Quant aux formations « développement personnel », malgré une légère progression, elles présentent un taux de reclassement relativement faible (49,6 %). En revanche, le taux d'accès atteint le niveau moyen global (67 %). Ce type de formation ne représente qu'une très faible part des formations suivies (moins de 3 %).

Anita BONNET
Département Enquêtes

Directeur de la publication:
Christian CHARPY

Directeur de la rédaction:
Bernard ERNST

Réalisation:
PARIMAGE

Tableau 5

Taux de reclassement et d'accès selon le type de formation et le sexe en 2008

	TAUX DE RECLASSEMENT			TAUX D'ACCÈS		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
AFPE	78,1 %	75,0 %	77,0 %	86,5 %	85,3 %	86,1 %
Format convent	62,5 %	54,6 %	59,3 %	77,3 %	67,3 %	73,3 %
Formations homologuées	51,5 %	54,0 %	52,8 %	65,3 %	64,7 %	65,0 %
Format non homologuées	51,9 %	45,1 %	48,1 %	66,7 %	57,4 %	61,6 %
ENSEMBLE	57,6 %	50,8 %	54,3 %	71,3 %	62,6 %	67,0 %

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Base de sondage: un fichier spécifique regroupant l'ensemble des sorties d'ARE-Formation au cours du mois d'avril 2008 a été constitué à partir du FNA (Fichier National des Assédic).

Échantillonnage: l'objectif retenu pour obtenir une précision jugée satisfaisante des estimateurs est d'exploiter *in fine* un échantillon d'environ 3 500 répondants. Compte tenu:

- du faible recul au moment de l'échantillonnage à partir de la base de sondage;
- d'un certain nombre de numéros de téléphone manquants ou obsolètes qui ne permettent pas de joindre les individus;
- de nombreuses non-réponses auxquelles seront confrontés les enquêteurs (individus absents, refus de répondre, abandon en cours d'interview...);

c'est l'exhaustivité des sorties d'ARE-Formation d'avril 2008 (soit 17 900 individus) qui a été adressée au Crédoc pour procéder à l'enquête.

Redressement: le Crédoc a fourni à l'Unédic un échantillon de réponses exploitables de 3 500 individus. On a ensuite procédé à un redressement en utilisant comme variables de calage les variables sexe et âge.

Définitions

Taux de reclassement: proportion de personnes en emploi à la fin d'une période
Taux d'accès à l'emploi: proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période.